Réponse :

Situation 1 : Caution par signature comptabilisée au crédit du compte "banques"

- **Fait Comptable ou Non Comptable :** Il s'agit d'une **erreur de comptabilisation d'un fait non comptable.**
    - Une caution par signature est un engagement hors bilan. Elle représente une garantie donnée par la banque pour le compte de l'entreprise, mais elle n'entraîne pas un mouvement de trésorerie immédiat. L'entreprise ne reçoit pas d'argent de la banque à ce titre.
- **Assertions Affectées :**
    - **Existence ou Occurrence :** Le solde du compte "banques" est incorrectement diminué, suggérant une sortie de fonds qui n'a pas eu lieu.
    - **Exhaustivité :** Les engagements hors bilan (les cautions) ne sont probablement pas correctement présentés ou divulgués dans les états financiers.
    - **Exactitude et Valorisation :** Le compte "banques" présente un solde erroné.
    - **Présentation et Publication :** Les états financiers ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'entreprise en omettant ou en présentant incorrectement les engagements hors bilan.
- **Solutions à Apporter :**
    1. **Rectification de l'écriture comptable :**
        - Débiter le compte "banques" pour annuler l'écriture erronée.
        - Créditer un compte d'attente ou un compte d'écart de régularisation (si nécessaire pour équilibrer temporairement).
    2. **Comptabilisation de l'engagement hors bilan :**
        - Utiliser un compte spécifique pour les engagements hors bilan (par exemple, un compte de "Cautions reçues et données" ou un compte de "Garanties").
        - Mettre en place un système de suivi des cautions accordées (montant, bénéficiaire, échéance).
    3. **Information dans l'annexe des états financiers :**
        - Divulguer clairement dans l'annexe des états financiers la nature et le montant des cautions par signature accordées

par la banque, conformément aux normes comptables en vigueur.

Situation 2 : Ajustement annuel des créances et dettes en devise par le comptable

- **Fait Comptable ou Non Comptable :** Il s'agit d'un **fait comptable** qui doit être correctement traité.
    - Les variations des taux de change ont un impact économique sur la valeur des créances et des dettes libellées en devises étrangères. Ces variations doivent être reflétées dans les comptes de l'entreprise à la clôture de l'exercice.
- **Assertions Affectées :**
    - **Existence ou Occurrence :** Les créances et les dettes en devises existent bien.
    - **Valorisation et Allocation :** C'est l'assertion la plus directement affectée. Le montant initial des créances et des dettes en devises n'est plus leur valeur équivalente en monnaie nationale à la date de clôture. L'ajustement vise à valoriser correctement ces éléments.
    - **Exactitude :** Sans l'ajustement, les soldes des créances et des dettes en devises seraient inexacts en monnaie nationale.
    - **Présentation et Publication :** Les états financiers doivent présenter une image fidèle de la situation financière, ce qui implique de refléter l'impact des fluctuations des taux de change sur les actifs et passifs en devises.
- **Solutions à Apporter :**
    1. **Application des principes comptables relatifs aux opérations en devises :**
        - À la date de clôture de l'exercice, les créances et les dettes en devises doivent être converties au cours de change en vigueur à cette date.
        - La différence entre la valeur d'origine (au cours de change de la transaction) et la valeur convertie au cours de clôture constitue un gain ou une perte de change.
    2. **Comptabilisation des différences de change :**
        - Les gains de change (lorsque la devise s'est appréciée par rapport à la monnaie nationale pour une créance, ou dépréciée pour une dette) doivent être comptabilisés en produits financiers.

        - Les pertes de change (lorsque la devise s'est dépréciée par rapport à la monnaie nationale pour une créance, ou appréciée pour une dette) doivent être comptabilisées en charges financières.
    3. **Justification des taux de change utilisés :**
        - Documenter les sources des taux de change utilisés pour la conversion (par exemple, taux de la Banque Centrale).
    4. **Cohérence des méthodes :**
        - Appliquer la même méthode de conversion et de comptabilisation des différences de change de manière cohérente d'un exercice à l'autre.
    5. **Information dans l'annexe des états financiers :**
        - Décrire les méthodes comptables utilisées pour le traitement des opérations en devises étrangères.

En traitant correctement ces situations, l'entreprise s'assure de la fiabilité de ses informations financières et du respect des principes comptables. N'hésitez pas si vous avez d'autres cas à examiner !